

Délibération 2026-07

Point de l'ordre du jour : V 5.2

Objet : Modification apportée à la campagne d'emplois 2026.

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.
Vu l'avis du CSA en date du 5 février 2026.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve la modification apportée à la campagne d'emplois 2026 telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 27

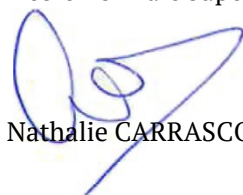
Pour : 20

Contre : 4

Abstention : 3

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13/03/26.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 13/03/2026 - D.2026-07

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

Création	Emplois	Cat /Corps	ETP
DSI	Ingénieur d'études projet SAPIENS	IGE	1
TOTAL			1

Fermeture	Emplois	Corps	Nb
Agence comptable	Gestionnaire contrôle des rémunérations	ADT	-1
TOTAL			-1